

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif (y compris en cas de réhabilitation) est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, confirmée sur ce point par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA), et par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2).

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- 1/ Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné,*
- 2/ Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.*

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées (cf. p 5)

A- NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de **Permis de Construire** d'une construction neuve.
- d'une demande de **Permis de Construire** d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement autonome sans Permis de Construire

B- COORDONNEES DU PETITIONNAIRE

Cas général : le demandeur est la personne physique propriétaire :

NOM et Prénom du propriétaire :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Cas particulier : Le projet est déposé par une société (SCI, SARL, EARL, etc.) :

Nom de la société : N° de SIRET / SIREN :

NOM et Prénom du représentant :

Fonction au sein de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

C- SITUATION DU PROJET

Adresse du lieu de réalisation :

Commune d'implantation :Référence cadastrale :

D- MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, installateur, autre...)

Nom : Téléphone :

Adresse :

Réalisateur de l'installation (entreprise ou particulier) - (Si connu)

Nom : Téléphone :

Adresse :

E- CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR

Existe t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Cas général : MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE

Type de Résidence : Principale Secondaire Location Autre (préciser :

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?

En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales * après travaux.

** Au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « **pièces principales** » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « **pièces de services** » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

En cas d'application d'une équivalence entre « pièces principales » et nombre d'« Equivalent-Habitants » (EH) distincte de celle prévue par la réglementation (1PP = 1EH), quel est le nombre d'EH retenu ?

Cas particulier : AUTRES IMMEUBLES (locaux commerciaux / hôtels / ensembles immobiliers re-groupés / sanitaires isolés / etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par le système d'assainissement ?

Nombre d' « Equivalent-Habitants » (EH) retenus ?

F- MODE D'ALIMENTATION EN EAU

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits / source / etc.) :

Adduction mixte (adduction publique compétée par forage) - Merci de détailler (puits / source / etc.) :

G- COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Existante Oui Non

Infiltration sur la parcelle* Oui Non

* Si non : exutoire du réseau d'eaux pluviales :

H- CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale : m²

Surface disponible pour ANC : m²

Pente existante : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

Etude de sol réalisée (si oui, s'y référer) : Oui Non

Présence d'un puits ou forage à proximité du dispositif : Oui Non

Est-il utilisé à des fins d'usage domestique (consommation humaine, arrosage, etc.)?

Oui Non

Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ? :

Oui Non

Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement : > 35 m < 35 m

Le projet a-t-il fait l'objet d'une visite sur site de la part du SPANC ? Oui Non

Si oui, des modifications ont-elles dues être apportées au projet ? Oui Non

* Nature des modifications éventuelles :

.....
.....

I- CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF PROJETE

IMPORTANT : La présente demande sera impérativement accompagnée d'un Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement / traitement / évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

1. PRETRAITEMENT

Bac à graisse volume : l.

(fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieur à 10 m)

Fosse toutes eaux volume: m³

NB : Les ventilations primaire et d'extraction des gaz de la fosse devront être remontées au dessus du toit à l'aide de deux canalisations indépendantes de diamètre 100 mm. Ces ventilations seront distantes d'au moins un mètre entre elles et de tout ouvrant.

Préfiltre (décolloïdeur) volume : l

(Est-il intégré à la fosse ? oui non)

Autre dispositif (préciser) :

.....

2. TRAITEMENT

Epannage en sol naturel (sol en place) :

Tranchées d'épandage

Longueur = ml soit xm.

Largeur = m Profondeur =m Espacement :

Lit d'épandage

Surface = m² soitm xm. Profondeur = m

Epannage en sol reconstitué :

Lit filtrant à flux vertical non drainé

Longueur = Largeur :

Surface = m² Profondeur = m

Tertre d'infiltration :

Hauteur = m

Longueur à la base = m Largeur à la base = m

Longueur au sommet = m Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Longueur = Largeur :

Surface =m² Profondeur = m

Lit filtrant drainé à flux vertical

Longueur = Largeur :

Surface =m² Profondeur = m

Lit à massif de zéolite

Descriptif et fournisseur :

.....
.....

Filière agréée :

Culture fixée immergée

Culture fixée sur massif filtrant (zéolithe, coco, laine de roche,...)

Culture libre (boues activées/SBR)

Autres :

Nom commercial : Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en EH)

Descriptif et fournisseur :

3. DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse Automatique (Chasse à auget / Auget basculant) Volume de la bûchée :

Pompe ou système de relevage :

Volume du poste : Nombre de pompes dans le poste :

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

4. MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES

Tranchée(s) d'infiltration

Nombre : Longueur = ml soitm x Largeur :

Espacement : Profondeur :

Tranchée(s) d'irrigation

Nombre : Longueur = ml soit m x

Espacement : Profondeur :

Réseau d'eaux pluviales*

Exutoire du réseau d'eaux pluviales :

Fossé*

Exutoire du fossé :

Ruisseau* (son nom ? :))

Puits d'infiltration*

Dimensionnement : Profondeur :

**Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées.*

J- PARTICIPATIONS FINANCIERES

Au titre du contrôle de conception, une participation financière de 75 € sera facturée au demandeur (Délibérations n° 936 du comité Syndical en date du 20 juin 2006 et n°13 du 11 décembre 2012)

Au titre du contrôle de réalisation, une participation financière de 75 € sera facturée au propriétaire (Délibération n°13 du comité Syndical du 11 décembre 2012)

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

- Plan de situation au 1/25 000.
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel la filière d'assainissement doit obligatoirement figurer **à l'échelle**.
- Copie de l'**Etude de sol** si réalisée
- Plan d'aménagement intérieur
- Plan en coupe
- Plan avec relevé topographique
- Le cas échéant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
- Le cas échéant, copie de l'acte ou du courrier d'accord en cas de servitude de droit privé

ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC
- A informer le SPANC de toute modification de son projet
- A informer le SPANC au moins 8 jours avant le début des travaux d'assainissement,
- A respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- A ne pas remblayer les tranchées avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux
- ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment).
- A s'acquitter des participations financières dues.

Fait à :, le

Signature

